

# ***CAPD 27 mai 2014 les élu(e)s du SNUipp-FSU vous rendent compte.***

Une CAPD fleuve où les élu(e)s du SNUipp sont intervenus sur tous les points à l'ordre du jour que nous avons minutieusement préparés. Des questions diverses ont été abordées suite à notre demande.

Et le soir, les militant(e)s du SNUipp se sont mis à disposition pour répondre aux nombreux appels téléphoniques et mails des collègues une grande partie de la soirée.

**La Déclaration préalable du SNUipp-FSU** a porté sur la question de l'aménagement des rythmes. Plusieurs communes refusent toujours de présenter un projet mettant les écoles concernées dans des situations ingérables à un mois de la sortie des classes, sans parler des opérations du mouvement où les collègues ont du faire leur mouvement « à l'aveugle » sans connaître pour beaucoup les rythmes retenus dans les communes.

Nous avons également rappelé notre opposition à toute forme de tentative de « politisation » des débats, l'École mérite mieux que cela !

Le SNUipp-FSU, qui, lors du CTM s'est clairement exprimé en contre sur le décret actuel, continue d'exiger la suspension et la réécriture de cette réforme.

L'IA a précisé que 109 organisations ont d'ores et déjà été validées et quelques mairies nouvellement élues avaient demandé des changements. La date butoir pour déposer les projets est maintenue au 6 juin avec le CDEN qui doit arrêter les dispositifs le 30 juin (un comité de pilotage sera convoqué par l'IA entre les deux dates).

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 ) MOUVEMENT à TD 2014**

1535 participants au mouvement à TD (1540 l'an dernier). 624 collègues ont été mutés soit environ 40 %.

Nous avons précisé que beaucoup de collègues avec des barèmes importants restaient encore sans affectation au TD. Beaucoup de lassitude chez ces collègues qui sont obligés de changer d'école chaque année malgré une certaine ancienneté de service.

**Restent à ce jour 353 collègues sans poste** soit environ 23 % (366 l'an dernier).

Nous avons rappelé l'important travail mené en amont de cette CAPD par les élu(e)s du SNUipp-FSU. Travail de vérification des barèmes, des postes, études des demandes de priorités médicales et/ou sociales, participation active et constructive lors des groupes de travail qui demeurent indispensables pour préparer au mieux le document présenté aujourd'hui en CAPD.

Nous avons remercié les services du DASEN pour le travail fourni dans une période dense et courte.

Nous avons également précisé certains points :

– comme déjà indiqué lors des groupes de travail, nous regrettons fortement la **non prise en compte dans l'ancienneté du service des périodes de congé parental** comme le permet un nouveau texte (CPN à compter du 1er octobre 2012). Cela est pénalisant et discriminant pour nos collègues.

Les services du DASEN indiquent qu'aucune application n'est à ce jour créée par le Ministère. Le SNUipp-FSU poursuit ses interventions au niveau national sur cette question.

- Nous avons dénoncé la lourdeur administrative qui prévaut sur les **postes fléchés** puisque aujourd'hui encore une habilitation ou attestation est exigée pour postuler sur ces postes et que cela peut écarter des collègues pourtant bilingues ou exerçant actuellement à l'étranger, voire aux Etats- Unis ! Assez incompréhensible pour ces collègues, d'autant que désormais les collègues sortant de de l'ESPE (ex IUFM) possèdent le CLES.

Faudra-il dès lors bientôt fournir une attestation de biologie pour faire des sciences à l'école ou un diplôme de sport ou de mathématiques !?

Les procédures mises en place dans le département sont trop complexes et peuvent être un frein au mouvement des personnels. L'enseignement des LV passe avant tout par la nécessité d'avoir une formation initiale et continue suffisante.

– Nous avons rappelé que 10 collègues avaient vu leur mouvement annulé faute d'avoir fait les 3 vœux géographiques obligatoires. Suite à nos interventions répétées, les collègues arrivant par permutation ont pu cependant être « rattrapés » (tous les courriers adressés faisaient état d'une bonne foi évidente et d'erreurs de compréhension du mouvement dans le 06).

**\* 17 directions vacantes (cf. [liste sur notre site](#)), dont 2 en maternelle.**

**Ces postes de direction vont être proposés, dans un premier temps, aux collègues ayant fait 30 vœux dont des vœux de direction et qui n'auraient rien obtenu au mouvement.**

**Après coup, les directions qui resteraient dès lors vacantes seront proposées à l'intérim (fiche-type à remplir et à retourner au DASEN + IEN - Avec COPIE au SNUipp-FSU)**

Reste aussi vacant un poste de direction à l'Hôpital Lenval à Nice et la direction de l'établissement Clémet Ader.

**À noter l'appel à candidature en début de semaine prochaine concernant les directions situées en REP + ou en zone éclair :** appel à candidature ouvert à tous les directeurs/trices, y compris celles ou ceux déjà en poste. Puis entretien et barème du mouvement pour départager. Nomination à TD.

**Nice Aimé Cézaire**

**Nice Bon Voyage Mx1**

**Nice Bois de Boulogne Mx**

**Nice Ariane Pagnol**

**\* 8 collègues restent sans affectation suite à une mesure de carte.** Ils seront nommés avec priorité au moment du titre provisoire.

**\* 5 postes de PEMF restent vacants : ils seront banalisés** mais il va y avoir des besoins en termes de formation ; des MAT (maîtres d'accueil temporaires) seront à nouveau recrutés, comme cette année.

**\* Concernant l'ASH**

Très peu de postes ASH restent vacants à ce mouvement : 3 CLIS, 1 poste en Option A aux Chanterelles à Nice, 5 BD ASH, 1 poste option F à la SEGPA du collège Nucéra, 2

postes d' Ulis (Collège Giono à Nice, collège Port Lympia à Nice), 1 poste à l'IR La Luerna à Nice.

3 stagiaires CAPA-SH restent sans poste (1 en option D, deux en option F) . À suivre en groupe de travail en juin.

Concernant les postes RASED : 0 poste resté vacant à l'issue du mouvement.

1 seul poste E attribué à titre provisoire. Pas de poste vacant de rééducateur ni de psychologue de l'Education Nationale. 4 collègues, titulaires de l'option E et touchés par MCS en 2012, retrouvent un poste dans leur option suite aux règles mises en place grâce aux interventions du SNUipp. Restent 2 collègues à suivre lors du mouvement 2015.

### **\*Appels à candidature à venir :**

- 4 Directions REP + et Zone Eclair (v.au dessus)
- 1 poste Eclair Collège J.Romain
- 2 coordonnateurs Réseau (St André ; Nice 4)
- 1 poste de coordonnateur MDPH

### **Appel au vivier puis appel à candidature si personne au vivier :**

- 3 postes de CPC EPS : 2 postes restés vacants (Cannes, le Cannet) + CPC EPS Val de Siagne probablement
- 3 postes de CPC : Nice V, Nice IV, Grasse.
- 1 poste de CPC Ash (resté vacant)
- 1 poste de CPD Sciences
- Poste Classe Relais Sospel

\* Plusieurs situations individuelles liées au mouvement à TD ont été abordées.

### **\* Mouvement à Titre provisoire**

Pas de mouvement informatisé encore cette année. Il y aura une fiche-type d'extension des vœux à remplir + tout courrier susceptible d'éclairer le groupe de travail lors des affectations.

**COPIE au SNUipp-FSU de tout envoi.**

CAPD prévue le 3 juillet (groupes de travail en amont – 24 au 30 juin à confirmer)

### **CALENDRIER à confirmer**

**Sur notre site : *la liste actuelle des postes vacants. Nous l'actualiserons au fur et à mesure.***

**\* Mouvement TRS :** Calendrier à confirmer là aussi.

- Fractions connues vers le 11 juin
- Formulation des vœux pour le 13 juin
- Propositions d'affectations le 19 juin

Le SNUipp-FSU a fait part de l'incompréhension des nombreux collègues TRS :

Les nombreuses fermetures de postes, les bonifications pour mesure de carte qu'ils estiment insuffisantes, la stabilité promise mais peu effective, les collègues à temps partiel

lésés par le jumelage des postes à quoi s'ajoute cette année le blocage de nombreuses fractions à 50 % pour les professeurs PFSE (professeurs fonctionnaires stagiaires étudiants). Et sans oublier les collègues ZIL ou BD à temps partiel qui sont obligés, sans que leur barème de mouvement ne soit respecté, de déléguer sur des fractions de postes.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander à ce qu'aucun jumelage ne soit proposé afin de permettre un choix effectif notamment pour les collègues à temps partiel. L'IA a refusé mais s'est engagé à limiter au maximum les jumelages.

Nous avons également demandé à ce que les règles soient identiques dans chaque circonscription pour garantir une équité de traitement. Accord de l'IA.

Le dispositif sera identique à l'an dernier : vœux « papier » des TRS sur une fiche type. Les collègues devront faire 10 vœux d'école minimum ; puis réunion en circonscription. Les IEN affecteront les collègues selon le barème fourni par le DASEN. Propositions adressées à l'IA puis aux organisations syndicales pour vérification.

**À noter que 95 fractions à 50 % sont à bloquer pour les PFSE (Professeurs Fonctionnaires Stagiaires Etudiants) qui seront à mi-temps dans les écoles et à mi-temps en formation à l'ESPE à la rentrée prochaine.**

## **2) DEMANDE DE TEMPS PARTIELS.**

Nous avons rappelé notre désaccord de ne pas voir se mettre en place dans le département le 80 % hebdomadaire, ce qui était une demande forte des collègues en lien notamment avec le changement de rythmes et la nécessaire revalorisation salariale.

**Toutes les demandes ont été acceptées** (618 demandes) : 91 demandes pour un 50 % de droit ; 132 demandes de 50 % sur autorisation ; 142 demandes de 75 % de droit ; 241 demandes de 75 % sur autorisation.

**Pour les mi-temps annualisés**, ils ont été acceptés eux aussi sur le principe. Reste à voir maintenant la faisabilité des regroupements (période 1/période 2). 49 demandes au total (44 l'an dernier) dont 28 pour la 1ère période. Certains acceptent aussi de changer de période.

**Concernant les 80 % annualisés** (possibles que pour les demandes de droit) : 12 demandes (dont 4 pour la 1ère période). **Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander la prise en compte de toutes ces demandes. Accord de l'IA : toutes sont acceptées.**

Le SNUipp-FSU a prévenu l'ensemble des intéressé-e-s.

**Rappelons que pour les ZIL et BD et Temps partiels**, suite à la décision du Directeur Académique l'an dernier, plusieurs collègues remplaçants exerçant à temps partiel de droit se retrouvent dans l'obligation de déléguer sur des fractions de postes, faute de ne pas avoir obtenu d'autres postes au mouvement ou sont dans l'obligation (pour les temps partiel sur autorisation) de demander une reprise à 100 % !

Seuls les ZIL ou BD à temps partiel à 50 % de droit sont autorisés à rester ZIL ou BD. Les jours de travail pourront par contre être imposés par le DASEN.

Pour les collègues à 75 % de droit, la délégation est obligatoire sur des fractions au

moment du mouvement des TRS.

Rappelons que le SNUipp-FSU a déposé un recours au Tribunal Administratif contre cette décision du DASEN d'interdire le temps partiel aux remplaçants.

**À NOTER : Précision aussi quant aux 50% qui seront bloqués pour les PFSE :** ces collègues seront en alternance en formation à l'ESPE et en classe. Ils compléteront un temps partiel ou une décharge de direction.

Ils auront à l'année une classe à 50 %: soit le lundi et le jeudi ; soit le mardi ou le vendredi avec un mercredi sur deux travaillé ( 1<sup>er</sup> mercredi de classe pour ces collègues fixé le 10 septembre).

### **3) Congés de formation professionnelle.**

97 demandes (idem l'an dernier )

Le SNUipp-FSU ne peut que regretter la dotation allouée au département qui est cette année encore en stagnation et reste largement insuffisante eu égard les besoins exprimés. Cette dotation est en stagnation par rapport à l'an dernier puisque équivalente à 114 mois.

Nous ne pouvons aussi que regretter l'absence totale de possibilités de congés de mobilité, et ce, depuis plusieurs années maintenant qui ampute d'autant les possibilités, déjà bien minces, de reconversion, de mobilité ou de « seconde carrière » de nombreux collègues.

Suite aux interventions du SNUipp-FSU, des erreurs ou anomalies ont pu être corrigées en amont de la CAPD, et ce dans un souci d'équité et de transparence entre tous les collègues. Nous nous sommes également assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués.

Les candidatures ont été classées en 3 catégories  
(niveau 1 = Licence ou équivalent; Niveau 2 = Master et au-delà ; Niveau 3 = divers).

Niveau 1 : 28 demandes 4 départs  
Niveau 2 : 40 demandes ; 6 départs  
Niveau 3 : 29 demandes, 4 départs

**Le SNUipp-FSU a prévenu l'ensemble des intéressé-e-s.**

### **4) Liste d'aptitude PE (intégration dans le corps des PE)**

**45 candidatures ; 28 retenus eu égard la dotation ministérielle.**

Barème (ancienneté + note + diplômes + bonifications direction et Zep) du dernier pris  
= 66,667 points

**À NOTER : Dotation Hors-classe (à voir à la prochaine CAPD): 148 pour le 06 (103 l'an dernier).**

### **4 ) POSTES ADAPTÉS**

Ce sont des postes destinés aux collègues en grande difficulté.

20 demandes (contre 15 l'an dernier) d'attribution de postes adaptés : 4 demandes de maintien et 16 demandes d'entrées.

Même s'il y a eu une création au dernier CTSD, demandé fortement par le SNUipp-FSU, cela reste très nettement insuffisant pour les situations dramatiques de ces collègues.

Deux collègues sortent du dispositif et se retrouvent dans une situation très difficile. 2 nouvelles collègues rentrent.

Un groupe de travail avait étudié les demandes au préalable : le SNUipp-FSU y avait défendu les dossiers dans un souci d'équité entre tous... dans un contexte de pénurie de postes inadmissible. Le département dispose de seulement 11 supports.

## **QUESTIONS DIVERSES POSÉES par le SNUipp-FSU**

### **1) Allègements de services**

Nous avons rappelé les situations très difficiles de nos collègues et la nécessité d'abonder le nombre de possibilités. Les demandes sont en augmentation importante.

Lors de la CAPD de ce jour, le SNUipp-FSU a sollicité à nouveau l'IA au sujet des demandes d'allègements de service, en insistant sur la nécessité d'accorder l'allègement de services à l'ensemble des collègues, reconnus travailleurs handicapés, en faisant la demande.

Nous avons fait état des courriers de plusieurs collègues.

38 demandes sont à ce jour recensées (32 l'an dernier)

Le DASEN conscient des situations humaines, a précisé qu'il ne pouvait pas s'engager aujourd'hui, au-delà de ce qu'il avait pu faire à la même époque l'an dernier au mois de juin (soit 17 demandes satisfaites).

Il a aussi précisé qu'il espérait poursuivre ces attributions mais qu'il souhaitait attendre pour faire le point sur les besoins dans les écoles en matière de carte scolaire et voir si des allègements supplémentaires peuvent être accordés. À suivre donc au CTSD du 16 juin.

Le SNUipp-FSU a rappelé, qu'il en faisait une priorité et qu'il n'était pas concevable de laisser ces collègues dans une attente très pénible et douloureuse.

Nous poursuivons nos interventions pour tenter d'aboutir au-delà des 17 collègues retenus.

### **2 ) INEAT / EXEAT 2014**

Le SNUipp-FSU a demandé, comme les années précédentes, à permettre des échanges nombre à nombre entre départements si cela se présentait (notamment entre le Var et les Alpes-Maritimes où la situation de nombreux collègues n'ayant pas obtenu le Var est très critique).

Selon les chiffres annoncés par l'IA, il y aurait 16 demandes des AM vers le Var et 13 dans l'autre sens. Nous avons réinsisté pour que tous ces échanges soient réalisés : l'IA réserve sa réponse sur le fait de prendre la totalité car les collègues varois sont tous des

T1 ce qui implique des besoins supplémentaires à prévoir pour la formation.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander l'intégration de collègues dès que possible, rappelant les résultats catastrophiques des permutations cette année encore.

Nous avons également demandé à ce que tous les exeat soient accordés sur le principe. L'IA sera cependant plus « regardant » car le département risque d'être déficitaire et n'accordera donc pas systématiquement les exeat.

À suivre de près...

### **3) Résultats des entretiens «Plus de maitres que de classes» et «Accueil des enfants de moins de 3 ans».**

Les avis ont été donnés en séance, y compris lecture des avis défavorables, ce que le SNUipp-FSU a dénoncé car ne pouvant prendre contact avec les intéressés en amont pour pouvoir mettre en avant d'éventuelles remarques de leur part. Suite à nos demandes, accord de l'IA pour faire remonter rapidement d'éventuelles remarques des collègues en cas d'avis défavorables pour réétude du dossier et maintien ou non de l'avis défavorable.

Pas possible d'être à temps partiel sur ces postes (règle déjà actée l'an dernier par l'IA malgré notre désaccord).

22 candidatures pour l'accueil des moins de 3 ans, 2 avis défavorables + 4 collègues dans le vivier (entretiens de l'an dernier).

50 candidatures pour les « plus de maîtres » ; 11 défavorables ; 6 vivier.

**En cas d'avis favorable, nomination au barème** (attention seule l'AGS est prise en compte car poste à exigences particulières – ni points pour enfants, ni bonifications diverses).

### **4) Recrutement sur la liste complémentaire du CRPE.**

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander le recrutement de la seule LC. L'IA nous a dit en avoir fait la demande au Ministère. À suivre cependant.

### **6) Frais de déplacements des contractuels et PES.**

Le SNUipp-FSU a demandé l'application des textes, comme pour les titulaires (des conditions sont cependant requises) pour ces collègues lors des stages qu'ils sont amenés à faire. Une intervention du SNUipp-FSU a été faite dans ce sens au Ministère.

L'IA a précisé attendre des consignes claires du Ministère ; en l'état pas de défraiement pour ces personnels. Nous poursuivons nos interventions.

### **7) Formation M@gistère.**

Nous avons rappelé l'infantilisation de cette formation et la non adhésion des personnels (le mot est faible !) eu égard un dispositif mal adapté, long et fastidieux. Selon les cas : impossibilité de valider si non réponse aux QCM, obligation d'aller sur le forum pour échanger, obligation de mettre en ligne des séances si on veut valider le parcours...

Des formations qui restent, pour beaucoup, individuelles et non collectives, sans échanges entre pairs. Nous avons demandé la possibilité de reporter la date butoir prévue le 10 juin au motif notamment de nombreux bugs pendant les WE. Refus de l'IA.

L'IA a pris note des remarques et demandé à ce qu'elles lui soient adressées pour tenter d'améliorer le dispositif.

Dont acte mais pour le SNUipp-FSU une formation en présentiel et de qualité reste incontournable. Nous poursuivons nationalement nos interventions.

Au final, une CAPD fleuve où les élu(e)s du personnel du SNUipp-FSU n'ont pas ménagé leur peine.